

DELIBERATION

Séance ORDINAIRE du

MARDI 09 AVRIL 2019

L'an **DEUX MIL DIX NEUF**, le **MARDI 9 AVRIL**, à **vingt heures**, -----
le **Conseil Municipal** de la **commune de COCUMONT**, dûment convoqué, s'est réuni, en **séance ORDINAIRE**,
en la salle de la MAIRIE, sous la présidence de Monsieur **ARMAND Jean-Luc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : --- 02 AVRIL 2019 -----

Présents :

LABAT Christian	CONSTANS J. Alain	DE LUCA Lissette.	LAFITTE Chantal. Adjoint(e)s.
RAYMOND Claudette.	DUPONT Gérard.	LAFFITEAU Jean-Paul.	LAGAÛZÈRE Jean Pierre.
	GARBAY Jean-Bernard.		

Absent (e)(s) : CHAMPIRE Maherzia, CASTAGNET Denise, LAGORCE Laure, CELESTIN Virginie,
BERTHET Julien.

Pouvoir(s) :

CHAMPIRE Maherzia	avait donné pouvoir à	ARMAND Jean-Luc.
CASTAGNET Denise	avait donné pouvoir à	CONSTANS J. Alain.

Nombre de conseillers : en exercice : 15– absents : 05 = 10 présents + 02 pouvoirs =12 votants.

I – PRESENTATION DU BUDGET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LABAT, Adjoint en charge des finances.
Monsieur LABAT présente les investissements proposés pour l'année 2019.
Après cette présentation, les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées.

Monsieur le Maire propose alors les taux d'imposition.

► DELIBERATION D2019-03-04-N017

OBJET : F.D.L. FIXATION TAUX D'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2019

Monsieur le MAIRE indique qu'il est en possession de l'état de **notification des taux d'imposition de 2019** de la
taxe d'habitation et des taxes foncières (**imprimé N° 1259 COM**).

Il rappelle les taux votés pour l'**année 2018**, à savoir :

Taxe HABITATION	9,87 %
Taxe foncière (BATI)	17,04 %
Taxe foncière (NON BATI)	93,38 %.

Il indique que le montant du **produit fiscal** à taux constants correspondant s'élève, pour l'année 2019, à la somme
de : **390 481 €.**

Après avoir indiqué le produit nécessaire à l'équilibre du budget, le MAIRE demande au CONSEIL MUNICIPAL
de fixer les taux des TROIS taxes, **pour l'année 2019.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé du Maire,
Et, après en avoir délibéré,**

DECIDE

**par : 12 voix « POUR »
de NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition des TROIS taxes,**

MAINTIENT**par 12 voix « POUR » pour l'année : 2019****les TROIS taux d'imposition** comme suit :

Taxe HABITATION	9,87 %
Taxe foncière (BATI)	17,04 %
Taxe foncière (NON BATI)	93,38 %.

Monsieur le Maire présente alors les subventions aux associations :

► **DELIBERATION D2019-03-04-N018****OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 -SUBVENTIONS aux associations et autres personnes de droit privé.**Le Conseil Municipal a voté les subventions qui seront allouées aux **associations** et autres **organismes** et qui figurent à l'article :**6 5 7 4 du BUDGET PRIMITIF 2 0 1 9.**

	NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	VOTE B.P. 2019
1	A.S.M.C. FOOT-BALL	750 €
2	ÇA MARCHE A COCUMONT	150 €
3	U.S.C. PETANQUE	150 €
4	ABLETTE MEILHANAISE .ET GOUJON COCUMONTAIS	150 €
5	PROPRIETAIRES et CHASSEURS (APCC)	470 €
6	CULTUR'AILES	150 €
7	RENCONTRES ET LOISIRS	150 €
8	CLUB AINES RURAUX « BON ACCUEIL »	200 €
9	COMITE des FETES de COCUMONT	600 €
10	COMITE des FETES de GOUTZ (+ facture projecteur volé 192 €)	892 €
11	ANCIENS COMBATTANTS C.A.T.M.	100 €
12	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150 €
13	PREVENTION ROUTIERE	50 €
14	AMICALE des SAPEURS POMPIERS de COCUMONT	2 325 €
15	FNATH	100 €
16	GARONNE ASPTT BASKET	3 500 €
17	CLUB des SUPPORTERS du G.A.B.	150 €
18	COCUMONT VELO PASSION	150 €
19	COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000 €
20	CYCLO SPORT CASTELJALOUSAIN	50 €
21	CONSEIL des PARENTS d'ELEVES	300 €
22	LES AMIS DU LAC	150 €
23	DENTAL GARONNE-SENEGAL	200 €
24	COCUMONT MEMOIRE et PATRIMOINE	1 000 €
25	SYNDICAT DEFENSES AOC COTES du MARMANDAIS	200 €
26	ADOTHEQUE	500 €
27	RADIO ENTRE 2 MERS	330 €
28	PASSERELLES COCUMONTAISES	5 500 €
29	SECOURS POPULAIRE	100 €
30	SOCIETE DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE	50 €
31	COMITE DU PRESBYTERE	350 €
	SOUS TOTAL	20 917,00 €
	OPERATION FACADES	13 510,00 €
	PROVISIONS	2 583,00 €
	TOTAL	37 010,00 €

Monsieur le Maire présente les tarifs des salles communales.

► **DELIBERATION D2019-03-04-N019**

OBJET : TARIFS de location des Salles Communales

Monsieur le MAIRE fait une proposition de nouvelle tarification de location des salles communales tel que défini dans le tableau suivant :

SALLE DES FÊTES	Tarif	caution
Associations de Cocumont	30,00 €	- €
Particuliers de Cocumont	100,00 €	1 000,00 €
Associations hors Cocumont	180,00 €	1 000,00 €
Particuliers hors Cocumont		

HALLE DES SPORTS	du 01.05 au 31.10		du 01.11 au 30.04	
	Tarif	caution	Tarif	caution
Associations de Cocumont	30,00 €	- €	60,00 €	- €
Particuliers de Cocumont	100,00 €	1 000,00 €	130,00 €	1 000,00 €
Associations hors Cocumont	180,00 €	1 000,00 €	210,00 €	1 000,00 €
Particuliers hors Cocumont				

Il précise que le tarif proposé s'entend à la journée. Pour le week-end (2 jours), le tarif sera multiplié par 1,5, et ajoute qu'une location de la remorque frigo n'est possible qu'avec la location d'une salle au tarif de 50 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire,
Et, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des présents**

FIXE les nouveaux tarifs de location des salles communales, à compter du 01/05/2019 comme suit :

SALLE DES FÊTES	Tarif	Caution
Associations de Cocumont	30,00 €	- €
Particuliers de Cocumont	100,00 €	1 000,00 €
Associations hors Cocumont	180,00 €	1 000,00 €
Particuliers hors Cocumont		

HALLE DES SPORTS	du 01.05 au 31.10		du 01.11 au 30.04	
	Tarif	Caution	Tarif	Caution
Associations de Cocumont	30,00 €	- €	60,00 €	- €
Particuliers de Cocumont	100,00 €	1 000,00 €	130,00 €	1 000,00 €
Associations hors Cocumont	180,00 €	1 000,00 €	210,00 €	1 000,00 €
Particuliers hors Cocumont				

PRECISE que les tarifs proposés s'entendent pour une journée de location. Pour le week-end (2 jours), le tarif de location sera multiplié par 1,5.

PRECISE la location d'un frigo sera possible au prix de 50€ avec la location d'une salle.

PRECISE qu'un règlement intérieur sera mis en place pour la location de ces salles, il devra être signé par les locataires.

INSCRIT les recettes réalisées en recettes de fonctionnement du budget de la commune.

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

► DELIBERATION D2019-03-04-N020

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal et des CCAS,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et aux établissements à caractère administratif,

Vu la délibération n° 2019.03.04.N009 adoptant le Compte administratif de l'année 2018

Vu la délibération n° 2019.03.04.N010 approuvant l'affectation des résultats 2018,

Considérant la présentation de Monsieur le Maire,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire,
Et, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des présents**

DECIDE de voter le Budget primitif 2019 de la commune :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

ADOPTE le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 791 852,00 €
Recettes : 791 852,00 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 456 030,00 €
Recettes : 456 030,00 €

PRECISE que les reports de la section de fonctionnement sont intégrés au budget 2019.
que les reports de la section de fonctionnement et les Restes à Réaliser sont intégrés au budget 2019

III– Questions diverses :

- Point sur la venue de la délégation italienne du 25 au 28 avril 2019.
- L'inauguration de l'école, du plateau et de la salle des fêtes aura lieu le 1^{er} juin 2019 à 10h45.
- Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il a reçu la demande de Monsieur GOETZ pour organiser une exposition photo. Le Conseil municipal propose qu'elle soit faite le 1^{er} juin, jour de l'inauguration de la Salle des fêtes.
- La journée Citoyenne sera organisée le 11 mai prochain.
- Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 26 mai prochain.

- Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer Monsieur S. CELESTIN pour siéger au syndicat d'irrigation. Ce dernier va être contacté. S'il ne donne pas son accord, M. BALAGUER sera contacté.
- Les travaux de la Salle des fêtes se terminent. La commission de sécurité passera le 14 mai prochain.
- PLH : Plan Local Habitat
- Aides pour les économies d'énergie (6 foyers) : 53 000€ d'aides. Moyenne des travaux 17 000€.
- Voirie transférée : travaux de curage et travaux de voirie. 121 848 € de travaux seront assurés par Val de Garonne Agglomération en 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.
Le MAIRE,
ARMAND Jean-Luc

Les Membres du Conseil Municipal présents à la séance,

LABAT Christian	CONSTANS J. Alain	DE LUCA Lisette	LAFITTE Chantal
RAYMOND Claudette	DUPONT Gérard	LAFFITEAU Jean-Paul	CHAMPIRÉ Maherzia
			<u>ABSENTE</u>
CASTAGNET Denise	CELESTIN Virginie	GARBAY Jean-Bernard	LAGORCE Laure
<u>ABSENTE</u>	<u>ABSENTE</u>		<u>ABSENTE</u>
			LAGAZÈRE Jean Pierre
			BERTHET Julien
			<u>ABSENT</u>